undefined - jeudi 29 octobre 2026

Actu locale | Vienne

Projet de loi de finances : « 6,2 millions d'euros en moins s'il est adopté en l'état »

C.Le.

En préambule du conseil communautaire, les élus ont approuvé à l'unanimité une motion proposée par Thierry Kovacs et qui s'intitule : "Projet de loi de finances pour 2027 : les collectivités n'ont pas à assumer les erreurs de gestion de l'État". Le président de l'Agglo a expliqué que si ce projet de loi est adopté en l'état, il engendrera une perte de 6,2 millions d'euros sur les budgets de Vienne Condrieu Agglomération et des communes membres l'an prochain : « Près de 3,2 millions d'euros seraient prélevés au titre d'une nouvelle contribution des collectivités à l'effort budgétaire (CPEB) (1,2 M€ pour l'Agglomération, 2 M€ pour les communes) ; 1,9 million d'euros de fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ne seraient pas remboursés (alors que cela concerne des investissements déjà réalisés en 2025) ; 300 000 € de recettes de TVA ne seraient pas versées à l'Agglomération ; et enfin 875 000 € de cotisations retraite supplémentaires devraient être versés pour les agents (CNRACL) en 2027 », détaille l'élu.

« Ces 6,2 millions d'euros, ce sont autant de moyens qui ne pourront plus être consacrés à nos habitants, à nos communes, à nos équipements, à nos entreprises et à nos politiques publiques », indique la motion. Cela signifie concrètement « moins d'investissements et donc moins de commandes pour les entreprises locales ». Mais « nous serions également contraints de réduire drastiquement nos dépenses de fonctionnement et donc de réinterroger certaines politiques publiques ».

C'est la raison pour laquelle les élus de l'Agglo appellent le gouvernement et le Parlement à revoir la copie : « Oui, les collectivités doivent participer à l'effort national. Mais prendre notre part ne signifie pas payer à la place de l'État. » Chaque commune de l'Agglomération est invitée à adopter à son tour une motion dans le même sens, a précisé Thierry Kovacs en conclusion.